

*Initiatives ministérielles*

Donc, le Conseil a présenté son rapport. Le gouvernement pouvait le consulter et, si ma mémoire est bonne, il a même été rendu public avant la présentation du budget—je ne sais pas à quelle date il a été présenté à la Chambre, mais il me semble bien que c'était avant le budget. Ce rapport contient des renseignements qui auraient aidé le ministre des Finances à équilibrer son budget s'il avait vraiment voulu le faire.

Nous savons évidemment tous que les promesses n'étaient que paroles en l'air. Le ministre des Finances n'avait pas plus intérêt à équilibrer son budget qu'en 1984, lorsqu'il avait promis aux Canadiens qu'il le ferait. Dans le budget de 1985, il annonçait que le déficit de l'année serait inférieur à 15 milliards de dollars. Nous savons tous qu'il a été du double. Il se trompait grossièrement. Il se trompait en 1985, il s'est trompé en 1986, en 1987, en 1988 et en 1989, et je dis qu'il se trompe en 1990.

Voyons les suggestions détaillées du Conseil économique du Canada qui présentait des arguments que le ministre a repris, notamment celui sur la gravité de la dette nationale pour le Canada. Le Conseil affirmait:

Dans le cadre des facteurs contrôlables, nous envisageons la possibilité suivante.

Le ministre d'État chargé des Finances devrait écouter parce qu'il a peut-être besoin de ce genre de conseils. Il pourrait remplacer le ministre des Finances sous peu. Ce dernier n'a pas eu la main très heureuse.

Supposons que le gouvernement décrète un blocage de deux ans (en dollars courants) dans cinq catégories de dépenses publiques, du 1<sup>er</sup> janvier 1990 au 31 décembre 1991. Il serait entendu que la croissance de ces dépenses reprendrait son rythme habituel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1992. Aucune disposition de «rattrapage» ou de compensation pour ce blocage ne serait prévue. Ainsi, le niveau des dépenses fédérales dans lesdites catégories diminuerait. Aux fins de notre analyse, nous avons retenu les domaines suivants: l'aide consentie aux entreprises au titre des immobilisations, les subventions aux Entreprises, les paiements de transfert aux provinces, indexation des allocations familiales et l'embauche au sein de la Fonction publique fédérale. (Nous sommes partis du principe que les provinces relèveraient l'impôt des particuliers pour compenser leur manque à gagner.)

Je constate que le ministre des Finances a suivi ce conseil en partie, et il ne faut pas beaucoup d'imagination pour trouver à quelles dépenses il s'est attaqué. Il a choisi de bloquer les paiements de transfert aux provinces. Il a pressuré les provinces au lieu de pressurer ses collègues de caucus qui sont de grands dépensiers devant l'Éternel. Je donnerai plus tard quelques exemples de leur prodigalité, mais je veux d'abord prendre quelques instants pour boucler la boucle.

Voici ce que le Conseil économique du Canada a ajouté:

Le gouvernement économiserait 4,6 milliards de dollars sur le niveau de base des dépenses en question d'ici 1992. Le blocage de ces dépenses entraînerait également une perte de recettes fiscales de 1,6 milliard de dollars parce qu'il provoquerait, dans l'immédiat, un ralentissement de l'activité économique.

À la fin de 1992, par conséquent, le déficit du gouvernement aura diminué de 3 milliards de dollars. Par lui-même, ce blocage avancerait la date de deux ans. . .

. . . à savoir la date à laquelle le déficit deviendra un excédent. . .

. . . de 1988, dans le cas de référence, à la fin de 1996.

Supposons que, en plus du blocage, on établissait une politique de crédit plus souple de sorte que, à la fin de 1991, les taux d'intérêt nominaux auraient baissé de 2,5 points, de 250 points de référence. Dans ces circonstances, les frais d'emprunt du gouvernement fédéral seraient réduits d'environ 7 milliards de dollars en 1992. En outre un crédit plus souple stimulerait l'économie, ce qui remplacerait une partie de la demande perdue à la suite des réductions des dépenses. Cela transformerait une perte de recettes en une augmentation des recettes. En 1992, le budget serait équilibré et en 1995 on enregistrerait un fort excédent. Si on adoptait cette politique pendant toute la décennie, on pourrait rembourser une partie importante de la dette existante.

C'est ce qu'indique le Conseil économique du Canada, noir sur blanc. On lui a donné 10 millions de dollars pour, entre autres, fournir ce conseil, et le ministre des Finances n'en n'a pas tenu compte. Il l'a suivi dans une certaine mesure, mais il en a choisi des parties très ponctuelles. À mon avis, il a choisi la partie qu'il estimait pouvoir faire accepter parce qu'il pourrait faire assumer les frais par d'autres personnes, d'autres gouvernements, et il n'a pas tenu compte de la partie qui concernait ses propres erreurs. À mon avis, monsieur le Président, cela dénote une indifférence complète à l'égard des Canadiens. Il s'est contenté de dire «Nous ne sommes pas disposés à supporter les conséquences de quoi que ce soit; nous voulons transférer nos problèmes d'endettement aux provinces et les laisser se débrouiller du mieux qu'elles pourront.»

Que le ministre sache que non seulement cela est injuste envers les petites provinces, celles qui sont les moins capables de payer, mais aussi cela contribue à diminuer la capacité du gouvernement fédéral de voir, dans la mesure du possible, à ce que toutes les régions du Canada aient des chances égales. Si l'Ontario peut facilement absorber ces coupes dans les paiements de transfert grâce à sa très importante assiette fiscale, comment peut-on s'attendre à ce qu'une petite province fasse de même et administre les mêmes programmes? C'est un point que nous soulevons sans cesse à la Chambre depuis des mois.